

du 11/04 au 18/04

Les Portes ouvertes

Devenez propriétaire de vos vacances !

siblu Le Montourey

Une plancha haut de gamme OFFERTE⁽¹⁾ pour l'achat de votre futur mobil home !

Pour une nuit découverte GRATUITE⁽²⁾ contactez le 04 94 53 53 87

Siblu Le Montourey
Quartier Montourey - 83 600 Fréjus

(1) Plancha offerte pour tout bon de commande signé, avec acompte versé, entre le 11 et le 18 avril 2022 inclus.
(2) Offre gratuite et sans obligation d'achat, valable pour 6 personnes au maximum, sous réserve de disponibilités et dans la limite d'une invitation gratuite par foyer.

siblu.fr

BOULANGERIE DE L'OBÉLISQUE

Pour le plus grand bonheur de vos papilles, venez découvrir tous nos chocolats de pâques de Michel Florio, maître pâtissier et chocolatier dans sa boutique Boulangerie de l'Obélisque dans le 9^{ème} arrondissement de Marseille. Michel vous propose des petits gâteaux de soirée Entremet anniversaire, des pièces montées et ses spécialités.

2 bd Concorde - 13009 Marseille - 04 91 40 36 77

N° 9070

La Provence

Marseille

Jeudi 14 avril 2022

NOTRE DOSSIER La hausse des prix des matières premières et de l'énergie pousse les fabricants et la grande distribution à revoir leurs contrats. À la fin, ce sont les consommateurs qui passeront à la caisse /PHOTO MAXPPP **P.2 & 3**

Prix des chips, de l'huile, des pâtes ou des gâteaux...

La flambée

LIGUE CONFÉRENCE
PAOK-OM CE SOIR À 21H

L'OM dans un inquiétant chaudron grec

P.24 à 26

/PHOTO DR / MAXPPP

PRÉSIDENTIELLE

Les thèmes qui vont faire l'entre-deux-tours **P.III**

/PHOTO AFP

à 14h30 en direct

La Provence **.com**

Marine Le Pen face à nos lecteurs

"Les Segpa" à l'honneur

CINÉ Après une bande-annonce polémique, la comédie "Les Segpa", tournée à Marseille, est en salle depuis hier. Rencontre avec l'équipe du film, qui répond aux critiques. /PHOTO FRANK PENNANT **P.5**

MARSEILLE

"Super Cafoutch", l'épicerie solidaire qui carbure **P.8**

BERRE-L'ÉTANG

Un homme tué lors d'une opération anti-stupéfiants **P.6**

LÉGISLATIVES

Une vague RN dans le département ? **P.7**

RÉGION CULTURE

L'artiste coréen Lee Ufan s'enracine à Arles **P.1**

COVID-19 EN CHINE

Le récit glaçant d'un Français expatrié **P.IV**

DE JEUNES UKRAINIENS Y SONT ACCUEILLIS

Vivaux-Sauvagère un club au grand cœur **P.10**

/PHOTO GEORGES ROBERT

EXPOSITION

Marseille et Ricard, c'est 90 ans d'histoire **P.4**

/PHOTO FRANCK PENNANT

CULTURE

Michel Bouquet

La mort d'un roi

Dernière page

/PHOTO AFP

Agroalimentaire les industriels renégocient les prix

La flambée des coûts de production, due à l'inflation des matières premières et de l'énergie, pousse les fabricants et la grande distribution à revoir leurs contrats

La chips bientôt un produit de luxe? C'est ce que prédisait il y a quelques jours dans nos colonnes le PDG de la fabrique aubagnaise Sibell. En cause? La flambée des prix de l'huile de tournesol, engendrée par le conflit en Ukraine, l'un des principaux fournisseurs de cet oléagineux. Mais aussi l'envolée de la facture énergétique, ou encore de celle des emballages, tandis que le fret maritime, qui connaissait une accalmie en début d'année, est de nouveau dans la tourmente, avec en prime ces derniers jours le blocage du port de Shanghai par le regain de pandémie. Les industriels de l'agroalimentaire s'apprêtent donc à frapper à la porte de leurs clients, pour rouvrir des négociations commerciales. Ces fameuses discussions qui chaque année occasionnent des tensions entre agriculteurs, transformateurs et distributeurs, chacun voulant obtenir le meilleur prix pour rémunérer son activité, et préserver ses marges. Celles de 2022 se sont pourtant tenues sous l'égide de la loi Egalim 2, votée à l'automne dernier, qui prévoit de mieux rémunérer le travail des agriculteurs. Mais à peine les contrats ont-ils été signés, qu'éclatait le conflit en Ukraine. Et avec lui les règles du commerce mondial. Outre la flambée des prix du pétrole et de l'électricité, bien des matières premières se sont retrouvées en tension. Avec des effets en cascade. Comme la hausse vertigineuse du prix des engrais, liée à celui du baril. Et surtout le bouleversement du marché des céréales. Russie et Ukraine sont respectivement premier et cinquième exportateurs mondiaux de blé, représentant à eux seuls 30% de l'approvisionnement mondial. Euronext a enregistré un pic à 430 € la tonne de blé lors de la séance du 7 mars dernier. Les cours du maïs ont aussi flambé. La cotation française selon FranceAgrimer était à plus de 380 € la

tonne le 24 mars. Là encore, cet emballement entraîne des répercussions sur un autre intrant des produits alimentaires; les emballages. L'amidon (issu du maïs et du blé) pèse pour 10 % dans les coûts de fabrication des cartons et son prix a déjà doublé en France. Il est aussi à l'origine des sucraints utilisés pour la production de confiseries. Même chose pour l'alimentation animale, dont le coût atteint un seuil critique selon la filière. Le lait, lui aussi indispensable à bien des recettes de fabrication, n'échappe pas à la règle avec au mois de mars, dans l'Union européenne à 27, un tarif de 420 €/1 000 l, soit une augmentation de 71,3 € par rapport à janvier 2021, ce qui constitue un nouveau record depuis 2013... Dans ce contexte, de nouvelles hausses de prix devraient apparaître sur les étals d'ici l'été. "Mais attention, si nous avons des problèmes de pouvoir d'achat en France, ce n'est pas comparable à ce qui se passe en Ukraine", tempère Jean-Philippe André, le président de l'Ania, qui rappelle au passage le risque de famine encouru dans d'autres pays. Vendredi, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a alerté sur la situation notamment au Sahel et en Afrique. Mais en France, l'envolée des factures aux caisses des supermarchés pourrait entraîner des demandes de hausses de salaires, que les industriels de l'agroalimentaire devront aussi intégrer. "J'ai fait passer mes hausses de coûts auprès de mes clients, ce qui a entraîné quelques déférencements de produits. Maintenant je vais pouvoir ouvrir les NAO avec les partenaires sociaux, en connaissant les marges de manœuvre dont je dispose", ajoute Jean-Philippe André, avec sa casquette de président de Haribo France.

Marie-Cécile BÉRENGER



Chips

4000 € la tonne d'huile de tournesol

hausse de **100 %**



Emballages



700 € la tonne d'amidon

hausse de **100 %**

Maïs en hausse de **19,1 %** en mars

Source : FAO

LES PME CONTRAINTES DE REVOIR LEURS PRIX

"Si certains clients n'acceptent pas la hausse, je ne les livrerai pas et je perdrai le marché"

"En 25 ans de carrière je n'ai jamais vu ça", estime Sébastien Locsin, qui après 10 ans chez Lesieur a fondé en 2011 Biofuture. La PME de 17 salariés, implantée à Venelles, s'appuie sur des partenaires français pour fabriquer une trentaine de références de mélanges d'huiles et de condiments et sauces, toutes en bio, et distribuées dans les magasins spécialisés pour la marque Quentesens, ainsi qu'en grande distribution via Nod. Et subit de plein fouet la flambée des matières premières. "Nous avons déjà eu des négociations très tendues pendant trois mois en fin d'année dernière pour tenter de répercuter les hausses liées aux prix des matières premières, à l'énergie, au transport et au Smic, explique l'entrepreneur, pour ne pas perdre en rentabilité il aurait fallu répercuter sur nos clients des hausses de 6% mais ils n'ont pas accepté plus de 3%. Nous avons donc une perte de marge." Après d'âpres négociations, tant du côté du réseau bio que de la grande distribution, Biofuture a fait en début d'année le pari de la croissance, et de la conquête de nouveaux marchés, pour compenser ce manque à gagner. Sauf que le conflit en Ukraine a contre-carré les plans de la petite équipe. "Aujourd'hui tous les fournisseurs recherchent des oléagineux pour compenser la flambée du tournesol. Et c'est tout le marché des huiles qui subit une inflation, de l'ordre de 30% pour le colza et de 15% pour l'olive", analyse le chef d'entreprise, qui achète 500 tonnes d'huile par an. "Le problème est que le consommateur contracte ses dépenses en réaction, et ne trahit pas la croissance qu'on espérait". Biofuture, qui réalise 4 M€ de chiffre d'affaires, n'a pour l'instant que 2 à 3 mois de visibilité sur ses approvisionnements en huile. Et va très vite retourner à la table de négociations avec ses clients.

"La facture énergétique a augmenté de 30 %"

Cinq millions d'euros. C'est le montant de la facture d'électricité dont devra s'acquitter cette année la fabrique de fruits confits Aptunion à Apt. Contre 1,5 M€ l'an dernier... Autant dire que la PME de quelque 250 salariés, qui transforme chaque année 9000 tonnes de fruits pour les vendre à d'autres industriels comme les fabricants de cake, va devoir revoir ses prix... "Nous avons déjà répercuté une hausse de 2,5 à 3 M€ après les négociations de fin d'année dernière, rappelle Olivier Charles, le PDG d'Aptunion, qui a enregistré l'année dernière une inflation de 3 M€ sur le montant de ses charges variables, de l'ordre de 25 M€ pour un chiffre d'affaires de 36 M€." Cette première vague était due à la flambée des prix générée par la reprise économique post-confinement", précise l'entrepreneur. Sur les 3 M€, la moitié était alors générée par la facture énergétique, et pour 40 % par l'achat de "sucraints", indispensables pour faire des fruits, dont la cerise, achetés aux agriculteurs, des gourmandises qui entreront elles-mêmes dans les recettes de pâtisseries industrielles.



Les jus de fruits frais Kookabarra ont l'habitude de jouer la transparence avec leurs fournisseurs. De son côté, Biofuture doit trouver des volumes d'huiles à des prix économiquement viables...



/ PHOTO LP ET DR

Mais la guerre en Ukraine a déclenché une deuxième vague d'inflation, et bousculé l'équilibre de la facture. Si l'énergie représente toujours la moitié des 4 M€ de surcoût lié à l'emballage des prix en raison du conflit, les sucraints pèsent eux aussi la moitié de la somme. "Car le sucre végétal est fabriqué à partir d'amidon, issu du blé et du maïs", précise le PDG inquiet face à l'inflation totale de 7 M€ que son entreprise doit absorber en six mois seulement. "Nous allons devoir répercuter cette hausse sur nos clients, sinon on meurt. Les prix vont devoir changer au plus tard au 1^{er} juillet car la trésorerie de l'entreprise doit supporter chaque mois 500 000 € de charges supplémentaires". Si la charte signée récemment entre industriels et grande distribution sous l'égide du gouvernement va l'aider à engager ces nouvelles négociations, le dirigeant est plus inquiet concernant l'exportation, qui draine les deux tiers de son chiffre d'affaires puisque l'usine de fruits confits vend à 500 clients dans plus de 50 pays.

"Dans certaines zones géographiques comme l'Australie, les acteurs économiques se sentent moins concernés par le conflit en Ukraine que les Européens", estime Olivier Charles. "Si certains clients n'acceptent pas la hausse, je ne

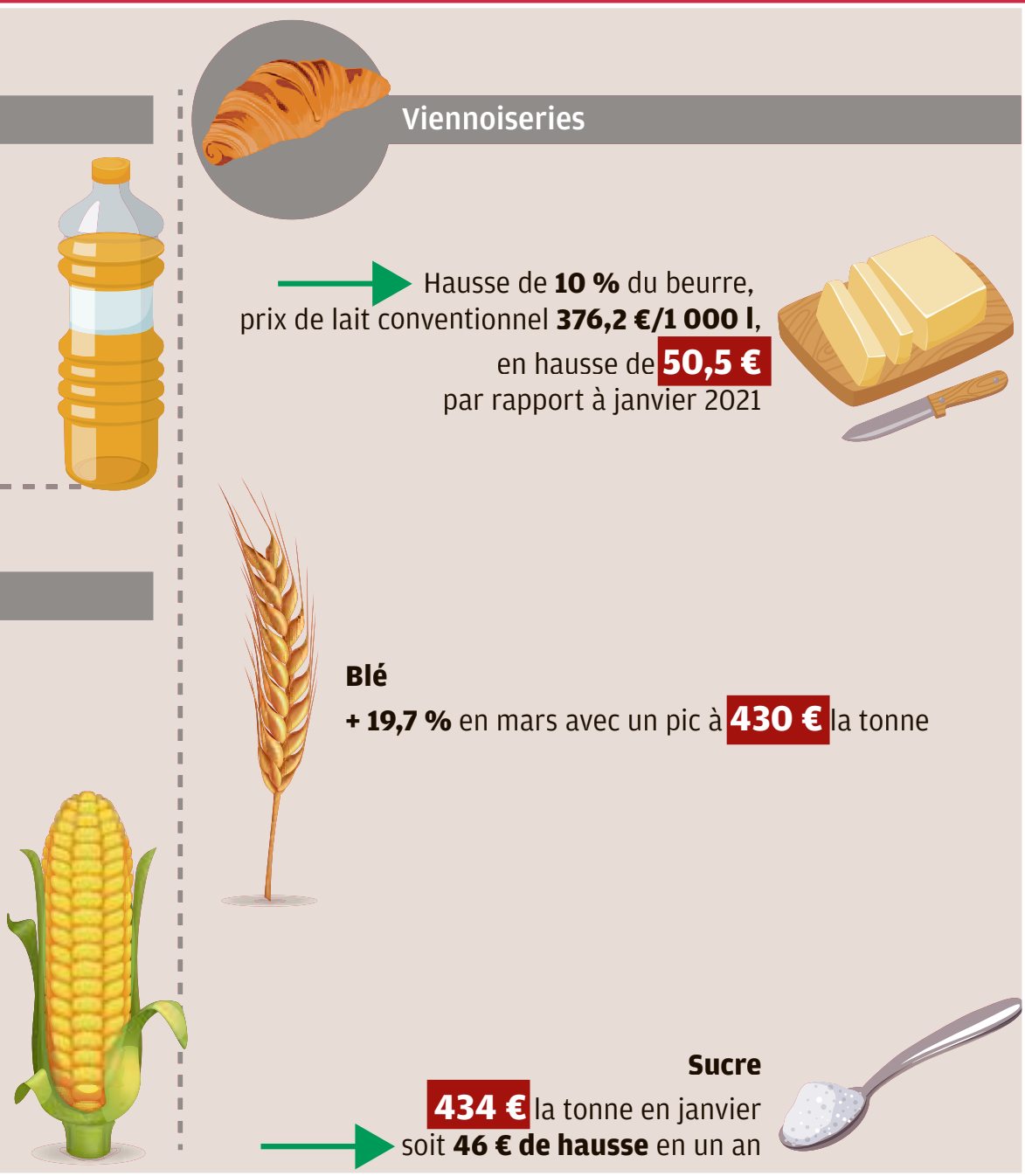
les livrerai pas et je perdrai le marché. D'autres achèteront sans doute au prix mais risquent de nous assigner en justice", tranche-t-il.

À une plus petite échelle, le fabricant de jus de fruits frais basé à Cavaillon, Kookabarra, dont la pandémie a bousculé le modèle, mise sur la transparence pour revoir à la hausse ses prix. "Bien entendu nous sommes impactés par les hausses. La seule facture énergétique a augmenté de 30%. Mais nous avons un accord tripartite entre nos producteurs, nous, transformateurs, et nos clients distributeurs. Nous avons toujours joué à livre ouvert, on est habitués à négocier les prix, en fonction des aléas climatiques ou de maladies... C'était la condition pour maintenir la qualité", explique Jérémie Marcuccilli, fondateur et unique actionnaire de la PME de 25 salariés, en contact chaque jour avec ses clients, des chaînes d'hôtellerie et restauration.

"On a dû appliquer une hausse de 30 à 40 % sur certains produits, mais on peut aussi switcher d'une matière première sur l'autre par exemple en ce moment proposer de la pommelkiwi à la place de la framboise dont le prix flambe", conclut l'entrepreneur.

M.-C.B.





Les fruits confits Aptunio doivent intégrer une hausse de leurs charges variables de 7 M€ en l'espace de six mois. PHOTO M.DG.

VERS UNE REMONTÉE DES TAUX POUR ENDIGUER L'INFLATION ?

Avec déjà une inflation de 4,5%, de nouvelles hausses de prix devraient survenir en France, à la suite des nouvelles négociations au sein de la filière agroalimentaire. Mais ailleurs dans le monde la situation n'est pas forcément meilleure. Si l'on prend le seul exemple du lait, la hausse n'est pas la même dans tous les pays. En Allemagne elle atteint + 84,3 €, à 425,7 €/1 000 l, en Irlande elle est de + 133,9 €, à 490,3 €/1 000 l, et de + 107,5 € aux Pays-Bas à 450,0 €/1 000 l. Ainsi en Espagne, où l'inflation atteint près de 10 % en mars, une véritable grogne des consommateurs s'est installée : la facture d'électricité a ainsi crû de 80 % en un an. L'inflation à plus de 7 % se confirme en Allemagne où le prix de l'essence est le plus cher d'Europe à la pompe. Dans les rayons, les prix des produits alimentaires ont également progressé de

6,2 % en un an. Les consommateurs allemands ont dû payer plus cher les graisses et huiles alimentaires (+17,2 %, dont l'huile de tournesol, de colza +30 %) dépendant des importations ukrainiennes et russes mais aussi des légumes frais (+14,8 %). Aujourd'hui la Banque centrale européenne doit d'ailleurs tenter d'établir une position face à l'inflation : augmenter les taux pour l'endiguer, au risque de freiner la croissance... La banque centrale américaine (Fed), a quant à elle déjà redressé ses taux de 0,25 point en mars. Il faut dire qu'aux États-Unis les prix ont augmenté de 8,5 % sur un an. Selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) les prix des matières premières agricoles se sont envolées de 12,6 % en mars.

M.-C.B.

LE REPORTAGE

"J'ai réalisé qu'avec 10 € je n'avais pas assez pour le repas"

"Vous voyez ces steaks hachés ? Ils étaient à 6,55€ en décembre, contre 8,59 aujourd'hui !", tempête Jenny. La mère célibataire de 48 ans, avec deux enfants à charge, est remontée depuis plusieurs semaines contre le supermarché dans lequel elle a l'habitude de faire ses courses. Ce discounter qui a pignon sur rue dans le quartier Saint-Loup à Marseille, a revu pas mal de ses prix à la hausse, à coup de quelques centimes. Obligeant cette gestionnaire technique dans l'immobilier à consommer autrement. "Par exemple le fromage et les crèmes dessert, j'ai arrêté". Si elle n'a pas changé son budget de 650€ mensuels consacré aux courses du quotidien, elle a dû renoncer aux produits les plus chers.

Même si les hausses ne sont pas toujours logées là où cette consommatrice affûtée, prête à changer d'enseigne au gré des tarifs affichés, le croit. En faisant le tour des rayons avec elle, son téléphone à la main pour vérifier l'historique de ses factures précédentes enregistrées sur son appli, elle réalise que les croquettes pour son chien, par exemple, n'ont pas changé de prix ; 8,39€ le sac. Même chose pour les disques de coton à démaquiller ;



Jenny, mère célibataire de deux enfants qui travaille dans l'immobilier, à Marseille, a vu au fil des semaines ses notes de supermarché augmenter.

/PHOTO M.-C.B.

1,15€. Mais au-delà des steaks, dont sa petite famille qui compte un jeune de 20 ans est une grande consommatrice, quelques centimes supplémentaires se nichent çà et là. Le sac d'un kilo de frites surgelées "steakhouse" de la marque de l'enseigne était à 1,39€ sur sa note de janvier. Il est passé à 1,44€.

Même chose pour le litre de lait écrémé à 0,73€ en décembre dernier, à la veille de Noël, contre 0,75€ hier ou encore la crème fraîche liquide, qui a pris un centime, et le paquet de 12 rouleaux de papier toilette passé de 2,05 à 2,08€.

D'autres références, comme le pot de 1 kg de Nutella, n'ont pas

changé de tarif. Et c'est bien ce qui trouble Jenny, cette inflation latente, mais qui pèse sur son budget. "J'en ai pris conscience lorsqu'un jour je n'ai pas pu acheter de quoi faire un repas avec 10€". Un emballement injustifié à ses yeux et surtout difficile à intégrer dans son budget.

M.-C.B.

L'ANALYSE DE J.-P. ANDRÉ, PRÉSIDENT DE L'ANIA

"L'industrie ne doit pas être la variable d'ajustement"

Jean-Philippe André, président d'Hario France, à la tête de l'Association nationale des industries alimentaires (Ania) évoque la charte signée le 31 mars entre les industriels, l'État et la grande distribution.



Jean-Philippe André. /PHOTO D.R.

Il fallait un document pour encadrer de nouvelles négociations avec vos clients et fournisseurs ?

Oui car les négociations achevées le 1^{er} mars ont été conduites dans le cadre d'Egalim 2. Autrement dit avec le souci de préserver le revenu des agriculteurs et d'accorder une hausse de l'ordre de 3 % en moyenne, au titre des matières premières agricoles. Mais l'inflation des autres intrants (énergie, transports, emballages...) n'a pas été prise en compte. Et le conflit en Ukraine arrivé derrière a tout chamboulé. Par exemple si vous prenez la viande, le poulet, le porc... 70 % des coûts de production c'est de l'alimentation animale, des céréales. Qui en raison du conflit en Ukraine, grenier de l'Europe, a pris 50 % de hausse ! Vous voyez ce que ça peut représenter ?

Cela génère des inflations en cascade dans la chaîne agroalimentaire ?

Oui, si vous prenez par exemple les œufs, avec le manque d'œufs en provenance d'Ukraine sur le marché européen, cela crée des tensions auxquelles s'ajoute la grippe aviaire. L'un des adhérents de l'Ania, gros faiseur de viennoiseries, me confiait que sur les œufs il n'a qu'une visibilité à 8 jours ! Et puis il y a les autres intrants, comme les emballages fabriqués notamment à partir d'amidon. La charte que nous avons signée incite donc les industriels et la grande distribution à se remettre autour de la table pour prendre en compte non seulement la nouvelle flambée des matières premières, mais aussi celle des autres intrants. Nous sommes aussi en négociation avec l'État pour revoir les conditions d'accès au bouclier énergétique pour les industries les plus énergivores. Car aujourd'hui une entreprise doit avoir une perte d'exploitation avérée à la fin de l'année pour y avoir droit et se projeter ainsi, pour une PME, c'est compliqué.

La grande distribution joue le jeu ?

Il y a deux écoles ; ceux qui sont ouverts, et ceux qui ne veulent pas regarder au-delà des matières agricoles. Cette nouvelle crise nous oblige à remettre des notions concrètes derrière les mots souveraineté alimentaire. Et aussi de connaître son vrai prix. Il faut rappeler que depuis le début de la pandémie, la chaîne alimentaire n'a jamais été rompue. Les industriels de l'agroalimentaire ne peuvent jouer le rôle de variable d'ajustement.

C'est-à-dire ?

Il ne faut pas confondre les coûts que nous devons répercuter pour poursuivre notre activité et les difficultés que peuvent avoir les plus modestes, notamment, pour se nourrir et qui doivent être soutenus par des politiques publiques.

Recueilli par M.-C.B.

CE QUE DIT LA CHARTE SIGNÉE SOUS L'ÉGIDE DE L'ÉTAT

La grande distribution s'engage à renégocier

La charte signée le mois dernier pour inciter à de nouvelles négociations prévoit que :

- "les enseignes de la grande distribution acceptent d'étudier attentivement les demandes de renégociation des contrats qui leur seront soumis conformément à l'article L441-8 du code de commerce par les entreprises significativement touchées par les conséquences de la guerre en Ukraine et de l'avian influenza, du fait de modifications de leurs ap-

provisionnements, du renchérissement des matières premières, agricoles et industrielles (emballages), qu'ils utilisent, de l'augmentation de leurs coûts énergétiques ou de transport."

- "lorsque les clauses de révision automatique et de renégociation ne sont pas applicables ou que leurs conditions ne sont pas strictement remplies, les enseignes de distribution acceptent de rentrer en renégociation, les enseignes s'engagent à tenir compte de ce contexte ex-

ceptionnel et à ne pas appliquer les pénalités logistiques contractuelles dès lors que les fournisseurs de produits agricoles et alimentaires sont fortement impactés par les conséquences de la guerre en Ukraine ou de l'avian influenza."

- "les fournisseurs s'engagent à apporter, en transparence et de bonne foi, tout justificatif dont ils disposent sur la réalité des impacts directs et indirects de la guerre ou de l'avian influenza, sur leur activité et la temporalité associée."